

## La taxe communale n'incite pas à réduire nos déchets

Écrit par yves

Jeudi, 22 Avril 2010 14:17 - Mis à jour Vendredi, 07 Décembre 2012 11:38

---

La taxe communale pour la collecte des déchets ménagers ne nous incite pas à réduire la quantité de déchets du ménage. En effet, elle est forfaitaire. Suivant la composition du ménage nous payons un montant fixe chaque année ; en compensation nous recevons un certain nombre de sacs poubelles.

Malgré le montant élevé de cette taxe, la recette qu'elle constitue pour la commune ne compense pas le total des coûts engendrés par la collecte et le traitement des déchets. La commune aurait donc tout intérêt à nous inciter à toujours réduire plus la quantité de déchets que nous avons.

Evidemment pour une partie des habitants, les possibilités de diminuer le nombre de sacs utilisés sont réduites : Comment faire son compost quand on vit en appartement ? Si on est isolé, on achète de petites quantités, donc on produit proportionnellement plus de déchets d'emballages,... Bref, nous avons chacun des contraintes difficiles à changer qui déterminent le type et la quantité de déchets que nous produisons.

Mais inversement ! certains parmi nous ont des opportunités. Beaucoup d'habitants ont un jardin et pourraient y faire du compost. Dans une famille avec des bébés, on pourrait décider d'utiliser des langes lavables... Il y a quand même des choix que nous pouvons tous faire : boire l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille (quitte à utiliser une carafe avec filtre, type "Britta" mais nous n'avons pas d'actions chez eux), faire attention choisir les articles non emballés dans du plastique (quand c'est possible). Mais il faut bien dire que tout cela est laissé à notre initiative. Rien n'est fait par la commune pour nous inciter à le faire.

Puisque nous payons un forfait chaque année, et que nous recevons un quota fixe de sacs, nous n'avons aucun intérêt - sauf notre souci de l'environnement - à utiliser moins de sacs. Nous pouvons même raisonner : puisque qu'ils sont payés, utilisons-les! Pourtant la commune pourrait faire plus que de simples campagnes de conscientisation. Par exemple Namur offre une prime à l'acquisition de linge lavables. Certaines communes mettent à disposition de particuliers des bacs à compost.

**Manage, bon ou mauvais élève ?**

## La taxe communale n'incite pas à réduire nos déchets

Écrit par yves

Jeudi, 22 Avril 2010 14:17 - Mis à jour Vendredi, 07 Décembre 2012 11:38

---

Certaines communes rurales produisent moins de 100 kg de déchets par habitant et par an.

Depuis 1997, la production de déchets des habitants de Manage est tombée de 190 à 170 kg. Quelques communes de Wallonie, dont certaines parmi nos voisines, ont des résultats sensiblement plus mauvais. Les 20 kg n'ont pas disparu, on les retrouve dans les collectes sélectives.

Il n'y aurait donc aucun progrès en matière de lutte contre les produits suremballés, ni en transfert de déchets compostables vers le bac à compost. Les chiffres des collectes dans les bulles à verre sont aussi relativement bas, une vingtaine de kg par habitant.

### Références :

- Règlement-taxes sur la gestion des déchets (issus de l' [activité des ménages](#) et de [l'activité professionnelle](#) ).
- Liens vers page de Namur [concernant les langes lavables](#) .
- [Tout sur le compost](#) sur environnement.wallonie.be